



AT 86

05 49 00 60 00

at86.fr

architecture@at86.fr

Définition et enjeux publics

Les communes et leurs groupements disposent d'un patrimoine bâti important, souvent ancien. Il nécessite un entretien régulier, parfois des travaux de rénovation et de mises aux normes importants. Cela est notamment nécessaire pour se conformer aux obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ou des règles de sécurité applicables aux Etablissements Recevant du Public (ERP), ou pour en adapter l'usage attendu par les bénéficiaires.

Les bénéficiaires

Communes et communautés de communes

Les opérations concernées

Rénovation, restructuration, mise aux normes portant sur tout le patrimoine bâti des collectivités : écoles, mairies, salles de fêtes, équipements sportifs, locaux associatifs, locaux culturels...

L'accompagnement proposé

- Conseils
- Accompagnement à la définition des enjeux et de la démarche à engager
- Etude de faisabilité, aide à la décision
- Pilotage et accompagnement sous forme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Les niveaux d'intervention possibles

- Information et conseils préalables
- Mise en place d'une démarche de projet
- Etude
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les guides de référence

Toutes les règles applicables à la construction et plus particulièrement aux Etablissements Recevant du Public (ERP)

Voir également pages 29-30 "Diagnostic et audit des bâtiments publics"